Direction des finances et des achats
Sous-direction du budget
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2023

2023 DFA 26

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'issue des délibérations 2022 DFA 54-1 et 54-2 adoptées lors du Conseil de Paris des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 et de la délibération 2023 DFA 8 adoptée lors du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 mars 2023, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2023 ont été établies à :

- Pour le budget d'investissement :
  - ✓ 7 516,8 M€ pour les autorisations de programme en dépenses (en tenant compte de l'exécution au 16 février 2023) ;
  - ✓ 2 490,7 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

- Pour le budget de fonctionnement à 9 681,9 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- Le budget d'investissement à
  - ✓ 7 089,9 M€ pour les autorisations de programme. Ce chiffre tient compte des inscriptions nouvelles proposées dans le présent budget supplémentaire (+270,4 M€), des mandatements intervenus depuis la décision modificative n°1 (DM1) et des AP terminées constatées au compte administratif (CA) ;
  - ✓ 2 709,0 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

- Le budget de fonctionnement à 9 887,0 M€, en dépenses et en recettes.

Ce budget supplémentaire (BS) intègre les résultats du CA 2022.

℘ ℘ ℘ ℘ ℘
℘ ℘ ℘
℘

SOMMAIRE

1ÈRE PARTIE – PRESENTATION GENERALE .....

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2023 .....

SOUS-TITRE I – L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL .....

SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....

2ÈME PARTIE – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT.....

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....

SOUS-TITRE I – AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....

SOUS-TITRE II – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS .....

TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....

SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....

SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D'ORDRE.....

3ÈME PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....

TITRE I – LES RECETTES .....

TITRE II – LES DÉPENSES.....

1ère Partie : PRESENTATION GENERALE

Précision méthodologique :

Les budgets présentés dans cette partie sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas :

- les crédits pour ordre, correspondant à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière ;
- les crédits réels correspondants à des opérations équilibrées en dépenses et recettes, également neutralisés en analyse financière.

Ces inscriptions équilibrées sont décrites dans les parties 2 (pour l'investissement) et 3 (pour le fonctionnement) du présent rapport.

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2023

A/ L'équilibre général du BS 2023

Le présent projet de budget supplémentaire (BS) 2023 vise à ajuster les crédits votés pour tenir compte de l'exécution prévisionnelle sur les postes décrits ci-après et prévoit des inscriptions techniques.

Ainsi, ce projet prévoit la reprise du **résultat de fonctionnement à hauteur de 149,0 M€** qui permet, une fois couverts les restes à réaliser et compte-tenu des autres inscriptions en fonctionnement, d'**autofinancer 67,4 M€ de dépenses additionnelles d'investissement**. Par ailleurs, sont inscrites **55,4 M€ de recettes de fonctionnement complémentaires et 137,0 M€ de dépenses de fonctionnement nouvelles**. L'épargne brute est en baisse de 81,7 M€.

Les **recettes d'investissement sont augmentées de 75,8 M€ et les dépenses d'investissement de 188,3 M€**. Compte tenu de ces inscriptions, de la reprise du résultat reporté d'investissement à hauteur de 45,1 M€ et d'une hausse de l'autofinancement volontaire de 67,4 M€, **l'autorisation d'emprunt n'est pas modifiée**.

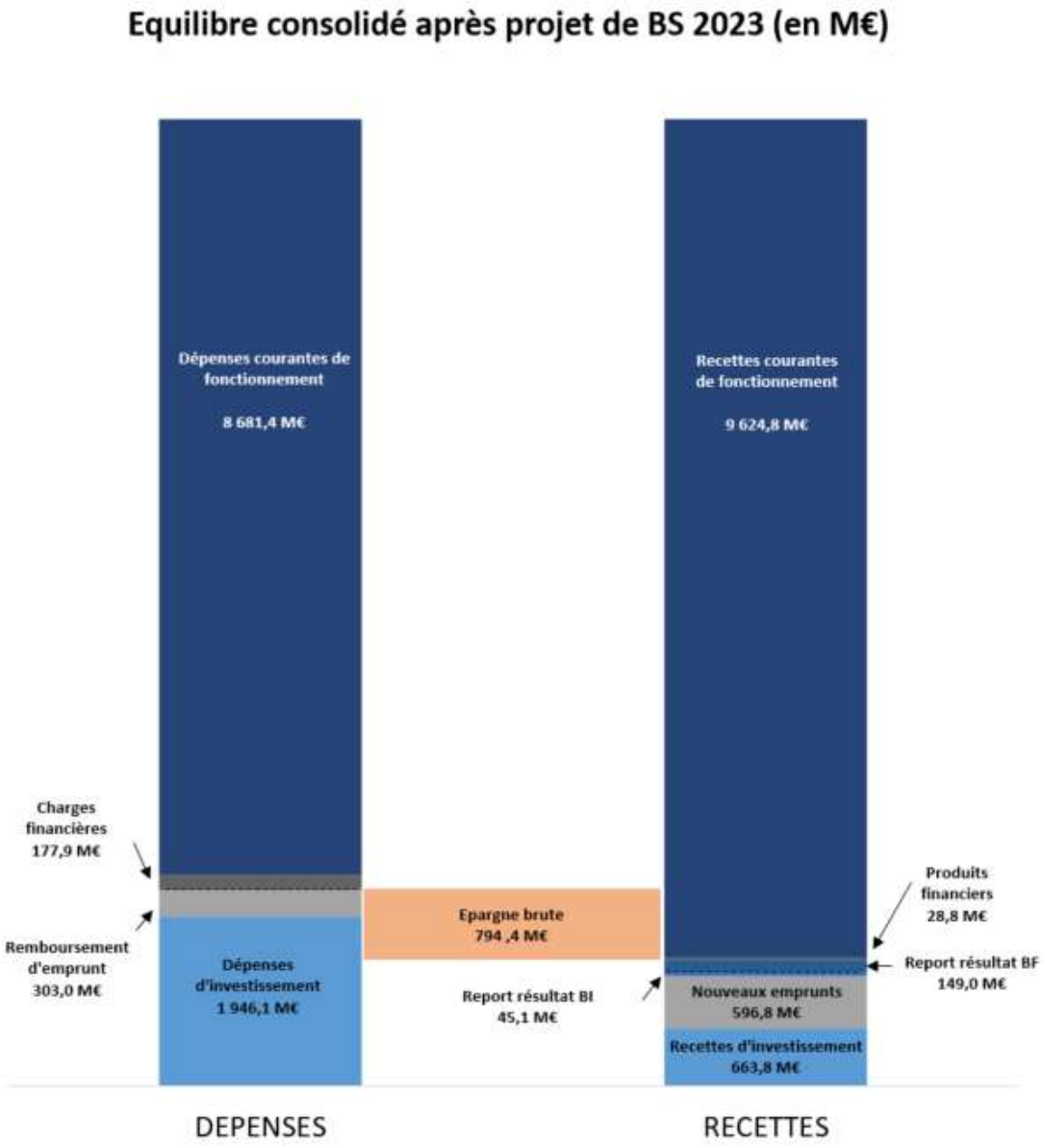

B/ L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

- **Les dépenses d'investissement**

Les inscriptions nouvelles en dépenses d'investissement s'élèvent à 188,3 M€. Ce montant inclut 33,2 M€ de restes à réaliser (RAR) et 155,1 M€ de dépenses nouvelles. S'y ajoutent des ajustements techniques entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution, sans impact sur le montant des nouvelles dépenses.

La ventilation par chapitres des restes à réaliser est décrite dans le tableau suivant :

Chapitre fonctionnel	Montants
900 - Services généraux	10,8 M€
901 - Sécurité	1,0 M€
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	3,1 M€
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	6,5 M€
904 - Santé et action sociale	1,0 M€
9044 - RSA	0,0 M€
905 - Aménagement des territoires et habitat	6,5 M€
906 - Actions économique	0,5 M€
907 - Environnement	2,2 M€
908 - Transports	0,9 M€
923 - Dettes et autres opérations financières	0,7 M€
Total	**33,2 M€**

- **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement augmentent de 75,8 M€. S'y ajoutent la reprise du résultat de la section d'investissement (+45,1 M€) ainsi qu'une hausse de l'autofinancement volontaire (+67,4 M€).

- **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 137,0 M€ par rapport aux crédits votés au budget primitif (BP). Cette variation inclut +78,0 M€ de dépenses de gestion nouvelles, +21,6 M€ de péréquation et restitutions de taxes, +18,8 M€ de crédits de masse salariale et +18,7 M€ de restes à réaliser.

L'augmentation des dépenses de masse salariale tient compte de la revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023, de l'attribution de points d'indice complémentaires (de 1 à 9) pour les bas salaires également au 1er juillet 2023, et de l'augmentation de la part du prix du forfait de transport collectif des agents publics pris en charge par l'employeur (passage de de 50 % à 75 %).

À ces inscriptions s'ajoute la hausse de l'autofinancement volontaire (+67,4 M€).

- **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 55,4 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2023. Cette évolution correspond à la réévaluation des recettes attendues au titre de la fiscalité (+47,1 M€) compte-tenu de la revalorisation des bases, ainsi que des recettes de gestion (+8,2 M€).

L'ensemble de ces inscriptions est détaillé dans la présentation par politique publique ci-après.

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

La présentation ci-après retrace les principaux mouvements du budget supplémentaire, répartis sur les différentes fonctions telles que définies par l'instruction budgétaire et comptable M57.

- **Sécurité**

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont ajustées à la baisse de 7,9 M€. Ainsi, l'augmentation de 6,0 M€ de la contribution de la Ville au budget de la Préfecture de police ainsi que l'inscription de 0,3 M€ de restes à réaliser sont compensées par un ajustement de la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres pour -14,2 M€.

Les **dépenses d'investissement** augmentent de **2,6 M€** correspondant à l'inscription des restes à réaliser 2022 (+1,0 M€), à une hausse de la subvention d'équipement à la préfecture de police (+0,6 M€) et à un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (+1,0 M€).

- **Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **19,0 M€** en raison :
- de l'ajustement des crédits de masse salariale (+12,0 M€) ;
- de la prise en compte de dépenses supplémentaires au titre de l'enseignement maternel et primaire à hauteur de 5,0 M€ ;
- de l'inscription de 1,4 M€ de restes à réaliser ;
- de l'inscription de 0,7 M€ de subventions complémentaires pour les caisses des écoles des 10ème et 12ème arrondissements conformément à une précédente délibération du Conseil de Paris ;
- de la hausse de la subvention de 0,2 M€ à l'école du Breuil ;
- d'un transfert entre chapitres de -0,3 M€.

Les **dépenses d'investissement** sont ajustées de +**14,1 M€,** correspondant à des dépenses d'entretien localisé des équipements scolaires (+10,0 M€) et à l'inscription des restes à réaliser 2022 (3,1 M€). Ce montant tient également compte d'un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (+1,0 M€).

Les **recettes d'investissement** sont augmentées de **8,0 M€** correspondant à des cofinancements au titre de la rénovation énergétique des écoles (+4,4 M€) et des cours « Oasis » (+3,6 M€).

- **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **21,3 M€.** Cette hausse résulte :
- de la prise en compte d'un financement supplémentaire de 11,0 M€ en faveur de la culture notamment au titre de la subvention à la Philharmonie (+5,8 M€), de la transition écologique dans les milieux culturels (+2,5 M€), de la subvention du théâtre de la Ville (+1,0 M€), de l'éducation artistique et culturelle (+0,5 M€), de la Gaîté lyrique (+0,5 M€), du patrimoine (+0,3 M€), de Nuit Blanche (+0,2 M€) et Paris Culture 2024 (+0,2 M€) ;
- de l'ajustement des crédits de masse salariale (+4,5 M€) ;

- de l'inscription de 2,0 M€ de dépenses relatives à l'achat des tenues pour les volontaires participant à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ;
- de l'inscription d'une dépense de 1,7 M€ pour l'organisation d'une « fan zone » lors de la coupe de monde de rugby 2023 ;
- de l'inscription de restes à réaliser (0,7 M€) ;
- d'une dépense supplémentaire de 0,2 M€ au titre du dispositif « Nuit Blanche » financée par une recette de mécénat d'un montant équivalent ;
- d'un transfert en provenance des états spéciaux d'arrondissement pour le festival « onze bouge » (+0,1 M€) et d'un ajustement entre chapitres à hauteur de 1,1 M€.

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de 0,2 M€ correspondant à une recette de mécénat pour le dispositif « Nuit Blanche ».

Les **dépenses d'investissement** sont augmentées de **13,6 M€**, dont 6,5 M€ au titre des restes à réaliser, 2,6 M€ pour l'église Saint-Eustache (Paris Centre), 1,8 M€ pour les autres édifices cultuels, 1,3 M€ pour les collections des bibliothèques et 1,3 M€ pour le jardin mémoriel de la place Saint-Gervais (Paris Centre).

Les **recettes d'investissement** augmentent de **19,2 M€**, dont 10,7 M€ au titre d'une augmentation de la contribution de la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) et cofinancements liés à la médiathèque James Baldwin (19ème arrondissement) (+3,0 M€), à la piscine Pontoise (5ème arrondissement) (+2,5 M€), à la rénovation énergétique des piscines (+1,5 M€), aux édifices cultuels (+0,8 M€) et aux conservatoires (+0,7 M€).

- **Santé et action sociale (dont APA et RSA)**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **15,7 M€.**

Cette hausse résulte notamment :
- de l'augmentation de la subvention au centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) de 9,5 M€, dont 2,8 M€ par transfert au sein de la présente fonction afin de financer des mesures de lutte contre la précarité énergétique ;
- de l'inscription de 7,0 M€ supplémentaires au titre des dépenses d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- de dépenses supplémentaires à hauteur de 5,0 M€ pour les crèches associatives ;
- de l'inscription de 4,3 M€ de restes à réaliser ;
- de la prise en compte d'un abondement de 2,5 M€ au titre des dépenses d'hébergement des personnes en situation de handicap ;
- de l'inscription de 0,2 M€ pour les centres sociaux.

En sens inverse, les crédits de masse salariale sont ajustés de -9,0 M€ et il est procédé à un transfert entre chapitres de -1,0 M€.

Les **dépenses d'investissement** sont majorées de **11,5 M€.** Ce montant résulte de l'inscription de 2,0 M€ pour l'accessibilité des lignes de bus, de 1,8 M€ au titre de la maison des réfugiés (19ème arrondissement), de 1,6 M€ au titre du mobilier et du matériel des crèches, de 1,4 M€ au titre de la crèche boulevard Davout (20ème arrondissement), des restes à réaliser 2022 (1,0 M€), de 0,5 M€ pour l'accessibilité des équipements culturels et de 0,2 M€ pour l'accessibilité de l'Hôtel de Ville. Ce montant tient également compte d'un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (+3,0 M€).

Les **recettes d'investissement** augmentent de **4,0 M€** correspondant à des cofinancements au titre des constructions de crèches provenant de la caisse d'allocations familiales (CAF) (+2,4 M€) et de la mise en accessibilité des lignes de bus (+1,6 M€).

- **Aménagement des territoires et habitat**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **10,2 M€**, dont :
- 3,0 M€ pour le marché de performance énergétique relatif aux installations d'éclairage public ;
- 2,9 M€ au titre des restes à réaliser ;
- 1,5 M€ au titre des crédits de masse salariale ;
- 1,9 M€ au titre de subventions à verser dans le cadre des crédits « React EU » du fonds social européen, compensé par une recette d'un montant équivalent ;
- 0,7 M€ au titre d'un transfert de crédits en provenance des états spéciaux d'arrondissement ;
- 0,2 M€ d'ajustements techniques entre chapitres.

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de 1,9 M€ suite à l'inscription de recettes en provenance du fonds social européen (cf. ci-dessus).

Les **dépenses d'investissement** sont rehaussées de **77,1 M€**. Ce montant inclut notamment 50,0 M€ au titre du compte foncier logement, 12,7 M€ pour l'acquisition d'une emprise SNCF sur la petite ceinture, l'inscription de restes à réaliser (6,5 M€), et 5,0 M€ au titre de l'éclairage public. Ce montant tient également compte d'un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (+3,0 M€).

Les **recettes d'investissement** sont augmentées de **4,2 M€**, correspondant à un cofinancement de 3,4 M€ au titre du réaménagement de la porte de la Chapelle (18ème arrondissement) et de divers cofinancements liés aux espaces verts (+0,8 M€).

- **Action économique**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont augmentées de **3,0 M€** résultant :
- d'un ajustement technique entre chapitres de 1,5 M€ ;
- des crédits de masse salariale (+1,0 M€) ;
- de la prise en compte d'une dépense de 0,3 M€ au titre d'AgriParis ;
- de l'inscription de 0,2 M€ au titre des restes à réaliser.

Les **dépenses d'investissement** sont augmentées de **0,5 M€** au titre des restes à réaliser 2022.

- **Environnement**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **15,7 M€**. Ce montant inclut 4,0 M€ au titre des dépenses territorialisées de propreté ainsi que 1,9 M€ pour couvrir l'acquisition de pièces détachées pour les véhicules (1,0 M€) et diverses dépenses liées à la collecte des déchets (0,9 M€). S'y ajoutent l'ajustement des crédits de masse salariale (+6,5 M€) et l'inscription de restes à réaliser (3,3 M€).

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de **6,1 M€** avec la prise en compte des bases prévisionnelles notifiées par les services fiscaux au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) (+11,1 M€) partiellement compensée par la baisse du rendement attendu au titre de la redevance des déchets non ménagers (RDNM) (-5,0 M€).

Les **dépenses d'investissement** sont augmentées de **2,2 M€** au titre des restes à réaliser 2022.

- **Transports**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **9,5 M€**, dont 3,0 M€ au titre du traitement des forfaits post stationnement, 2,8 M€ au titre de restes à réaliser, 2,3 M€ au titre de la participation au syndicat Velib, 1,0 M€ pour des indemnisations amiables, et 1,0 M€ au titre de l'exploitation des parcs de stationnement pour les autocars, partiellement compensés par un virement entre chapitres de -0,6 M€.

Les **dépenses d'investissement** augmentent de **35,9 M€**. Ce montant inclut 23,0 M€ au titre de surcoûts liés à la prolongation de la ligne 3 du tramway, 10,0 M€ au titre du patrimoine de voirie ainsi que 0,9 M€ au titre des restes à réaliser 2022. Ce montant tient également compte d'un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (+2,0 M€).

Les **recettes d'investissement** sont majorées de **37,0 M€**, dont 35,9 M€ de contributions de la région Ile-de-France, de l'Etat et de la RATP au titre du prolongement de la ligne 3 du tramway et 1,1 M€ de subventions de la région Ile-de-France au titre du plan vélo régional.

- **Services généraux (dont gestion des fonds européens)**

    - Les opérations non ventilées

Les **dépenses de fonctionnement** au titre des opérations non ventilées augmentent de **22,1 M€.** Ce montant correspond à une hausse de 16,7 M€ au titre du fonds de péréquation des droits de mutation à titres onéreux, 7,5 M€ au titre du versement à la Métropole du grand Paris des deux tiers du dynamisme de la cotisation foncière des entreprises (CFE), une augmentation de 1,0 M€ des autres restitutions et reversements de fiscalité, et un ajustement de +0,5 M€ des crédits de masse salariale. En sens inverse, les dépenses relatives au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sont en baisse de 3,5 M€.

Les **recettes de fonctionnement** augmentent de **47,1 M€**.

Ce montant correspond principalement à l'augmentation du produit attendu au titre des taxes foncières (33,7 M€) et de la taxe d'habitation (1,2 M€) compte-tenu de la revalorisation des bases correspondant à des locaux d'habitation par application d'un coefficient égal ou proche de l'inflation cumulée sur l'année (indice IPCH).

Par ailleurs, le report d'un an du transfert de la CFE à la MGP implique l'inscription au présent budget supplémentaire du produit attendu au titre de la CFE (346,5 M€) et, en sens inverse, la baisse de l'inscription au titre de l'attribution de compensation versée par la MGP (-363,1 M€).

Les compensations attendues de l'État au titre des exonérations de fiscalité augmentent de 28,2 M€ en raison principalement de la revalorisation des bases de taxes foncières (+0,2 M€)

et du non transfert de la CFE à la MGP (+27,9 M€). S'y ajoute 0,6 M€ de recettes attendues au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Enfin, comme prévu par la loi de finances pour 2023, la suppression de la CVAE (-526,4 M€) est compensée par l'instauration d'une fraction de TVA (+526,4 M€).

Les **dépenses d'investissement** augmentent de **10,0 M€**. Cette inscription résulte d'une régularisation de taxe d'aménagement (+4,7 M€), d'une augmentation des crédits prévus pour la capitalisation de la Foncière Paris Commerce (+4,5 M€), de l'inscription des restes à réaliser 2022 (+0,7 M€) et du remboursement de trop-perçus au titre du FCTVA (+0,1 M€).

Les **recettes d'investissement** sont majorées de **3,3 M€** au titre d'une régularisation de la taxe d'aménagement.

- Les opérations ventilées

Les **dépenses de fonctionnement** au titre des services généraux augmentent de **28,6 M€**. Ce montant inclut principalement :

- l'ajustement des crédits de masse salariale (+16,0 M€) ;
- la hausse de la dotation aux états spéciaux d'arrondissement (ESA) (+10,5 M€) compte tenu notamment de la hausse du prix des fluides au titre des équipements de proximité (+11,4 M€). Le solde correspond principalement à des transferts des ESA vers le budget général ;
- l'inscription de restes à réaliser (2,9 M€) ;
- des ajustements entre chapitres (-0,9 M€).

Les **dépenses d'investissement** sont augmentées de **20,8 M€**. Ce montant résulte d'une augmentation des crédits au titre du budget participatif (+20,0 M€), de l'inscription de restes à réaliser (10,8 M€) et d'un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (-10,0 M€).

Les **recettes d'investissement** sont majorées de **0,1 M€** au titre de cofinancements liés à la rénovation de l'hémicycle du cimetière du Père Lachaise (20ème arrondissement).

2ème Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du BP 2023 adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2022 et de la DM1 adoptée lors du Conseil de Paris de mars 2023, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2023 ont été établies à :

- ✓ 7 516,8 M€ pour les autorisations de programme en dépenses (en tenant compte de l'exécution au 16 février 2023) ;
- ✓ 2 490,7 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

A l'occasion du budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- ✓ +270,4 M€ pour les autorisations de programme ;
- ✓ +218,3 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues, non neutralisées).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- ✓ 7 089,9 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des mandatements intervenus depuis la DM1 ainsi que des AP terminées constatées au compte administratif) ;
- ✓ 2 709,0 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

TITRE I - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

A/ Nouvelles autorisations de programme

Le présent projet de BS soumet au Conseil de Paris des ajustements en AP à hauteur de +271,5 M€ en dépenses.

Chapitre fonctionnel	Montant des ajustements BS
900 - Services généraux	25,8 M€
901 - Sécurité	3,2 M€
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	15,0 M€
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	57,1 M€
904 - Santé et action sociale	16,6 M€
9044 - RSA	0,0 M€
905 - Aménagement des territoires et habitat	35,6 M€
906 - Actions économique	1,8 M€
907 - Environnement	11,5 M€
908 - Transports	45,3 M€
921 - Taxes non affectées	0,3 M€
922 - Dotations et participations	0,1 M€
923 - Dettes et autres opérations financières	58,0 M€
Total	**270,4 M€**

SERVICES GÉNÉRAUX ..... 84,3 M€

Cette fonction regroupe les chapitres 900, 921, 922 et 923.

28,8 M€ sont proposés pour permettre la recapitalisation de la Semaest à hauteur de 34,3 M€ dans le cadre de la création de la foncière Paris Commerce.

12,0 M€ sont ouverts au titre de relogement de services des directions liées à l'espace public au 37 boulevard Saint-Marcel (13ème arrondissement). S'y ajoutent 0,6 M€ pour des travaux à l'Hôtel de Ville, 0,4 M€ pour des travaux dans les bâtiments administratifs, 0,3 M€ pour compléter le financement du relogement de services au 7 rue Bourdelle (15ème arrondissement) et 0,2 M€ pour des compléments de travaux au 94-108 rue des Poissonniers (18ème arrondissement).

10,3 M€ sont dédiés à la modernisation des systèmes d'informations et au numérique, soit :
- 3,0 M€ au titre de la tierce maintenance applicative des logiciels dédiés aux usagers ;
- 2,0 M€ au titre de la tierce maintenance applicative des logiciels dédiés au cadre de vie ;
- 1,0 M€ pour le raccordement de sites parisiens au très haut débit ;
- 1,0 M€ pour la cybersécurité ;
- 1,0 M€ pour les outils numériques ;
- 0,7 M€ pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage des projets de modernisation des systèmes d'information ;
- 0,6 M€ pour les locaux techniques du data center ;
- 0,5 M€ pour les études pour la création d'un second data center ;
- 0,5 M€ au titre des serveurs.

0,9 M€ sera dédié à des travaux dans les cimetières, ainsi que 0,3 M€ à la création d'une nouvelle porte au cimetière des Batignolles (17ème arrondissement) et à la rénovation de portes des cimetières du Père Lachaise (20ème arrondissement) et de Montmartre (18ème arrondissement).

0,8 M€ est inscrit pour compléter le financement des projets du budget participatif de réhabilitation de la sortie de la station de métro La Fourche (17ème arrondissement) (0,4 M€) et de rénovation de la fontaine Stravinsky (Paris Centre) (0,4 M€).

0,3 M€ concerne une régularisation de taxe d'aménagement, 0,3 M€ le remplacement d'isoloirs et 0,1 M€ le remboursement de trop-perçu au titre du FCTVA.

Le solde correspond principalement à un transfert de 29,0 M€ depuis la fonction « Aménagement des territoires et habitat ».

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS ..... 57,1 M€

10,4 M€ sont ouverts pour la construction d'une piscine rue Belliard (18ème arrondissement), auxquels s'ajoute un complément de 0,2 M€ pour la piscine Davout (20ème arrondissement).

10,0 M€ sont proposés pour rénover les théâtres de la Cartoucherie (12ème arrondissement). S'y ajoutent un abondement de 2,7 M€ pour l'opération de construction d'un équipement culturel polyvalent rue des Rigoles (20ème arrondissement), 1,5 M€ pour la poursuite de l'aménagement

du jardin mémoriel place Saint-Gervais (Paris Centre), 0,3 M€ pour achever les travaux de la Flèche d'Or (20ème arrondissement), 0,3 M€ pour ceux de la médiathèque James Baldwin (19ème arrondissement) et 0,2 M€ pour soutenir le projet de restauration du portail de l'hôtel Raoul (Paris Centre). 0,2 M€ est prévu pour des travaux de réfection dans la bibliothèque Buffon et la bibliothèque des littératures policières (5ème arrondissement) ainsi que dans la médiathèque Françoise Sagan (10ème arrondissement),

8,2 M€ sont inscrits pour la rénovation du stade Boutroux (13ème arrondissement). 5,9 M€ sont proposés pour le projet « Gymnase Goutte d'Or » (18ème arrondissement), auxquels s'ajoutent 3,1 M€ pour la remise en état du terrain d'éducation physique Baudricourt (13ème arrondissement) financée par la RATP, 2,0 M€ pour l'aménagement de terrains et la rénovation des vestiaires du centre sportif Louis Lumière (20ème arrondissement), 1,7 M€ pour l'entretien des équipements sportifs, 0,9 M€ pour des travaux dans les locaux sociaux de la halle Georges Carpentier (13ème arrondissement), 0,8 M€ pour l'aménagement de terrains sportifs sur la promenade urbaine (10eme et 18ème arrondissements), 0,6 M€ au titre de la participation de la Ville au syndicat mixte de gestion des parcs interdépartementaux, 0,3 M€ pour la poursuite des travaux de construction d'un gymnase dans l'ilot Saint-Germain (7ème arrondissement), 0,3 M€ pour les travaux du gymnase rue des Poissonniers (18ème arrondissement) et 0,2 M€ pour des petits travaux dans les équipements sportifs.

Dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, 2,4 M€ supplémentaires sont ouverts pour la construction de l'Accor Arena (18ème arrondissement), 1,3 M€ pour la poursuite de la rénovation du stade Coubertin (16ème arrondissement) et 0,2 M€ pour la réalisation de fresques artistiques dans le cadre de l'olympiade culturelle.

1,9 M€ est proposé pour la rénovation de l'église Saint-Augustin (8ème arrondissement) qui fera l'objet d'un mécénat, ainsi que 0,4 M€ pour compléter le financement du chantier de rénovation de l'église Saint-Louis-en-l'Ile (Paris Centre).

1,2 M€ est proposé dans le cadre de plusieurs rénovations de mairies d'arrondissement, dont :
- 0,5 M€ pour la mairie du 18ème arrondissement ;
- 0,5 M€ pour la mairie du 13ème arrondissement ;
- 0,2 M€ pour la mairie du 10ème arrondissement ;
- 0,1 M€ pour la mairie du 11ème arrondissement.

TRANSPORTS ..... 45,3 M€

32,0 M€ sont proposés pour financer les appels de fonds liés à l'extension de la ligne 3 du tramway, 5,0 M€ au titre de la piétonisation des places du Châtelet (Paris Centre), Saint Michel (5ème arrondissement), de l'Opéra (9ème arrondissement) et du pont Louis Philippe (Paris Centre). 5,0 M€ sont ouverts pour la réfection des pieds d'arbre, 3,0 M€ pour la mise en conformité des tunnels routiers et 0,4 M€ au titre du canal Saint-Martin.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT ..... 35,6 M€

48,7 M€ sont ouverts au titre d'opérations d'aménagement sur la voirie, dont :
- 26,4 M€ au titre du programme « Embellir votre quartier », notamment pour la rue René Boulanger (10ème arrondissement), la place Saint-Augustin (8ème arrondissement), ou encore l'avenue de Verdun (10ème arrondissement) ;
- 4,2 M€ pour le réaménagement de la rue Boissy d'Anglas (8ème arrondissement) dont le

financement sera assuré par l'Ambassade des Etats-Unis ;
- 4,0 M€ pour celui du secteur Armand Carrel (19ème arrondissement) ;
- 4,0 M€ supplémentaires pour le canal Saint-Martin (10ème arrondissement) ;
- 2,3 M€ au titre de l'aménagement de voies réservées dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024 ;
- 1,4 M€ pour le réaménagement de l'accès de la rue Régnault à la dalle des Olympiades (13ème arrondissement) ;
- 1,4 M€ pour des travaux quai d'Issy-les-Moulineaux (15ème arrondissement) dans la perspective d'un appel à projet urbain innovant ;
- 1,0 M€ au titre du réaménagement de la rue Richelieu (Paris Centre) ;
- 1,0 M€ pour le réaménagement du secteur Orgues de Flandre (19ème arrondissement) ;
- 1,0 M€ au titre de la création de ramblas boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry (11ème arrondissement)
- 1,0 M€ pour solder des opérations d'aménagement en cours ;
- 0,6 M€ au titre des participations de voirie de la ZAC Gare des Mines – Fillettes (18ème arrondissement) ;
- 0,2 M€ dans le cadre des investissements d'intérêt local pour le réaménagement de la place Joachim du Bellay (Paris Centre), en vue de la rénovation de la fontaine des Innocents.

A ces opérations d'aménagement sur la voirie s'ajoutent 2,5 M€ au titre de la rénovation des réverbères du Louvre, dont le financement est assuré par le Musée du Louvre, et 2,0 M€ au titre des ouvrages d'arts.

5,0 M€ sont proposés pour la rénovation du parc des Buttes-Chaumont (19ème arrondissement), auxquels s'ajoutent notamment 1,5 M€ au titre de la replantation d'arbres, 1,5 M€ pour la plantation de nouveaux arbres dans l'objectif d'atteindre 170 000 nouveaux arbres dans Paris, 1,0 M€ pour la création de cours Oasis dans des copropriétés privées, 0,9 M€ pour le réaménagement des espaces verts des Champs-Élysées en vue des Jeux olympiques et paralympiques, 0,6 M€ pour la création de locaux dédiés à l'entretien des espaces verts au sein de la ZAC Chapelle-Charbon (18ème arrondissement), 0,4 M€ au titre des logements de fonction des gardiens des parcs et des cimetières et 0,4 M€ pour finaliser les travaux du jardin partagé Gabriel Lamé (12ème arrondissement).

Le solde correspond principalement à un transfert de 29,0 M€ vers la fonction « Aménagement des territoires et habitat ».

SANTÉ, ACTION SOCIALE ET RSA ..... 16,6 M€

7,5 M€ sont proposés au titre de la mise en accessibilité des lignes de bus, auxquels s'ajoutent 1,0 M€ pour la mise en accessibilité des équipements de la petite enfance, 0,3 M€ pour celle des bâtiments administratifs, 0,2 M€ pour celle des services d'accueil familial départementaux et 0,1 M€ pour celle des mairies d'arrondissement.

3,4 M€ sont également ouverts au titre des crèches et des structures de multi-accueil, dont :
- 2,0 M€ au titre des travaux de sécurité dans les équipements de la petite enfance ;
- 0,6 M€ pour un avenant au projet de construction d'une structure multi-accueil rue du capitaine Marchal (20ème arrondissement) ;
- 0,5 M€ pour un avenant au projet de construction d'une crèche multi-accueil dans la ZAC Gare de Lyon-Daumesnil.

S'y ajoutent 0,7 M€ dédié au logiciel Facil'familles et 0,3 M€ pour l'installation de défibrillateurs dans les équipements de la petite enfance.

Enfin, 1,6 M€ est inscrit pour les travaux dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance, 1,3 M€ pour la démolition et la reconstruction du centre social Ourcq (19ème arrondissement) et 0,2 M€ pour des études pour la reconstruction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Julie Siegfried (14ème arrondissement).

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE ..... 15,0 M€

10,9 M€ sont proposés au titre de travaux dans les cités mixtes régionales :
- 3,8 M€ pour Janson de Sailly (16ème arrondissement) ;
- 3,5 M€ pour François Villon (14ème arrondissement) ;
- 1,5 M€ pour Jean-Baptiste Say (16ème arrondissement) ;
- 1,2 M€ pour Lavoisier (Paris Centre) ;
- 0,5 M€ pour Bergson (19ème arrondissement) ;
- 0,4 M€ pour Carnot (17ème arrondissement).

1,3 M€ est par ailleurs proposé au titre de l'installation de défibrillateurs dans les écoles, 0,6 M€ afin de régler les derniers avenants de l'opération du groupe scolaire Küss (13ème arrondissement), 0,5 M€ pour compléter le financement de la cuisine du groupe scolaire Baudricourt (13ème arrondissement), 0,4 M€ dans le cadre de la reconstruction de l'école élémentaire du Clos (20ème arrondissement) et 0,3 M€ pour l'installation de défibrillateurs dans les collèges.

Enfin, 1,1 M€ est ouvert au titre de la rénovation de l'école d'art Duperré (Paris Centre).

ENVIRONNEMENT ..... 11,5 M€

6,5 M€ sont ouverts pour la modernisation des installations de ventilation et 5,0 M€ ouverts pour leur mise aux normes.

SÉCURITÉ ..... 3,2 M€

1,3 M€ est ouvert au titre de travaux de sécurisation des divisions territoriales de la police municipale et de la rénovation de la salle de commandement opérationnel, ainsi que 0,9 M€ au titre notamment des caméras piétons. Il est proposé d'augmenter la subvention d'équipement à la préfecture de police de 0,6 M€ en raison de surcoûts liés à des travaux en cours. S'y ajoute notamment 0,2 M€ au titre de la création d'une brigade équestre.

ACTION ÉCONOMIQUE ..... 1,8 M€

0,5 M€ est proposé au titre d'un complément de subvention d'équipement à l'association Paris Initiative Entreprise, 0,4 M€ au titre des appels à projets « Paris tous en jeux », 0,3 M€ au titre des appels à projets « Paris code », 0,3 M€ au titre des appels à projets « Paris fabrik », et 0,3 M€ pour le règlement de factures liées au projet Paris2connect et le versement d'un solde de subvention à AirParif.

B/ Situation des autorisations de programme en cours

À l’issue du BP 2023 adopté en décembre 2022 et de la DM2 adoptée en mars 2023, le stock net a été établi à 7 516,8 M€ en tenant compte de l’exécution au 16 février 2023.

Le CA 2022 adopté en juin 2023 a permis de constater que le stock net au 31 décembre 2022 s’établissait à 5 929,0 M€ en dépenses. Ce montant tient compte de l’exécution arrêtée au 31 décembre 2022 ainsi que des AP terminées constatée au CA.

Avant le vote du budget supplémentaire 2023, le stock net s’élève donc à 6 819,5 M€. Ce montant tient compte du stock net constaté au CA 2022, des mouvements intervenus au BP 2023 et en DM1, ainsi que de l’exécution 2023 à date.

Les mouvements proposés dans le cadre du présent projet de BS impliquent une augmentation du stock net d’AP de 270,4 M€ en dépenses, ce qui le porte à 7 089,9 M€.

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction :

Fonction	Libellé	Stock brut au 31/12/2022 (a)	CA 2022		Stock net au 31/12/2022 réporté en 2023 (d=a-b-c)	BP 2023 (e)	DM1 2023 (f)	Stock brut 2023 avant BS (g=d+e+f)	Liquidé au 16/06/2023 (h)	Stock net avant BS au 13/06/2023 (i=g-h)	BS 2023 (j)	Stock net après BS (k=i+j)
			Mandaté après régularisation (b)	Solde des AP terminées (c)								
0	Services généraux	1 109,5 M€	224,1 M€	150,8 M€	734,7 M€	381,0 M€	-59,8 M€	1 055,9 M€	62,9 M€	993,0 M€	84,3 M€	1 077,3 M€
1	Sécurité	43,3 M€	24,6 M€	0,7 M€	18,0 M€	28,3 M€	-1,2 M€	45,0 M€	14,6 M€	30,4 M€	3,2 M€	33,6 M€
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	506,0 M€	113,2 M€	4,5 M€	388,2 M€	105,9 M€	-15,8 M€	478,4 M€	29,5 M€	448,9 M€	15,0 M€	463,9 M€
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	822,0 M€	222,1 M€	6,6 M€	593,4 M€	156,8 M€	14,1 M€	764,2 M€	81,0 M€	683,2 M€	57,1 M€	740,4 M€
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	299,1 M€	48,6 M€	9,4 M€	241,2 M€	64,1 M€	-5,7 M€	299,7 M€	15,4 M€	284,3 M€	16,6 M€	300,9 M€
5	Aménagement des territoires et habitat	3 826,0 M€	717,6 M€	24,6 M€	3 083,7 M€	849,0 M€	-317,1 M€	3 615,5 M€	263,6 M€	3 352,0 M€	35,6 M€	3 387,5 M€
6	Action économique	168,1 M€	18,6 M€	0,7 M€	148,7 M€	49,9 M€	-4,0 M€	194,6 M€	1,7 M€	192,9 M€	1,8 M€	194,7 M€
7	Environnement	185,8 M€	47,4 M€	3,7 M€	134,8 M€	127,0 M€	-0,3 M€	261,5 M€	17,9 M€	243,6 M€	11,5 M€	255,1 M€
8	Transports	848,3 M€	258,2 M€	3,9 M€	586,2 M€	79,7 M€	32,4 M€	698,3 M€	107,0 M€	591,3 M€	45,3 M€	636,6 M€
TOTAL GENERAL		**7 808,1 M€**	**1 674,4 M€**	**204,8 M€**	**5 929,0 M€**	**1 841,6 M€**	**-357,4 M€**	**7 413,1 M€**	**593,6 M€**	**6 819,5 M€**	**270,4 M€**	**7 089,9 M€**

Le « stock brut » représente le cumul pluriannuel des crédits votés en AP. Le « stock net » représente le montant restant disponible pour liquider sur AP compte tenu des réalisations (mandaté pluriannuel).

TITRE II - LES CRÉDITS DE PAIEMENT

Les inscriptions proposées en dépenses et en recettes pour un montant de 218,3 M€ au titre du présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	**188,3 M€**	**75,8 M€**
900 - Services généraux	20,8 M€	0,1 M€
901 - Sécurité	2,6 M€	0,0 M€
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	14,1 M€	8,0 M€
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	13,6 M€	19,2 M€
904 - Santé et action sociale	11,5 M€	4,0 M€
9044 - RSA	0,0 M€	0,0 M€
905 - Aménagement des territoires et habitat	77,1 M€	4,2 M€
906 - Actions économique	0,5 M€	0,0 M€
907 - Environnement	2,2 M€	0,0 M€
908 - Transports	35,9 M€	37,0 M€
921 - Taxes non affectées	4,7 M€	3,3 M€
922 - Dotations et participations	0,1 M€	0,0 M€
923 - Dettes et autres opérations financières	5,2 M€	0,0 M€
Opérations d'ordre	**30,0 M€**	**30,0 M€**
925 - Opérations patrimoniales	30,0 M€	30,0 M€
926 - Transfert entre sections	0,0 M€	0,0 M€
Opérations budgétaires sans réalisation	**0,0 M€**	**112,5 M€**
951 - Virements de la section de fonctionnement	0,0 M€	67,4 M€
954 - Produit des cessions d'immobilisations	0,0 M€	0,0 M€
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,0 M€	45,1 M€
Total	**218,3 M€**	**218,3 M€**

En dépenses, l'inscription de **218,3 M€** inclut :

- 188,3 M€ de crédits réels (hors opérations neutralisées) décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 30,0 M€ d'inscriptions techniques (crédits pour ordre) décrites ci-après.

En recettes, l'inscription de **218,3 M€** proposée au budget supplémentaire 2023 résulte des mouvements suivants :

- 75,8 M€ de crédits réels décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 142,5 M€ d'inscriptions techniques (crédits pour ordre et autres inscriptions techniques) décrites ci-après.

- **Opérations d'ordre**

30,0 M€ sont inscrits en dépenses et recettes au chapitre 925 « opérations patrimoniales » et concernent la réintégration de la part annuelle des loyers capitalisés (27,0 M€) et la réintégration des frais d'études et d'insertion aux travaux (3,0 M€).

- **Autres inscriptions techniques**

Deux inscriptions sont réalisées dans le cadre du BS 2023 en recettes d'investissement :

- la reprise du solde d'exécution reporté de la section d'investissement pour 45,1 M€ ;
- la hausse de l'autofinancement volontaire à hauteur de 67,4 M€.

3ème Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du BP 2023 adopté lors du Conseil de Paris des 15, 16, 17 et 18 décembre 2022, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2023 ont été établies à 9 681,9 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 205,1 M€. Le résultat 2022 de la section de fonctionnement y figure en recettes pour 149,0 M€.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en fonctionnement à 9 887,0 M€ en recettes et en dépenses.

- **Récapitulatif des mouvements intervenus postérieurement au budget primitif 2023**

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis le budget primitif 2023 sur les crédits de paiement des différentes fonctions. Ces virements entre chapitres sont sans incidence sur l'exécution des dépenses et des recettes.

Fonction	Mouvements intervenus depuis le BP 2023
Services généraux – Chapitre 930	-5 835 000,00 €
Culture,	800 000,00 €
Revenu de solidarité active (RSA)	2 000 000,00 €
Action économique	3 035 000,00 €
Total général	**0,00 €**

Au sein de la fonction « Services généraux », le montant correspond à des virements vers les fonctions « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs », « Revenu de solidarité active (RSA) » et « Action économique » à hauteur de 5,8 M€.

Sur la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs », le montant correspond à 0,8 M€ au titre notamment du financement d'une subvention pour la Gaité Lyrique.

Sur la fonction « Revenu de solidarité active (RSA) », le montant correspond à 2,0 M€ au titre du soutien aux structures d'insertion d'action économique.

Sur la fonction « Action économique », le montant correspond notamment 0,7 M€ au titre du soutien au développement de l'économie sociale et solidaire, 1,6 M€ au titre du soutien aux entrepreneurs et à l'innovation, et 0,2 M€ au titre des missions locales.

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions proposées en recettes dans le présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	Recettes
Chapitre fonctionnel	**Variation BS 2023**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,2 M€
935 - Aménagement des territoires et habitat	1,9 M€
936 - Action économique	0,7 M€
937 - Environnement	6,1 M€
Total crédits ventilés	***8,9 M€***
940 - Impositions directes	-508,0 M€
941 - Autres impôts et taxes	526,4 M€
942 - Dotations et participations	28,8 M€
Total crédits non ventilés	***47,1 M€***
Total crédits réels	**56,0 M€**
002 - Résultat de fonctionnement reporté	149,0 M€
TOTAL	**205,1 M€**

L'inscription de 205,1 M€ proposée au budget supplémentaire de 2023 résulte des mouvements suivants :

- 56,0 M€ de crédits réels se décomposant en :
  - 8,2 M€ de recettes ventilées par fonction ;
  - 18,3 M€ de recettes d'impositions directes et indirectes ;
  - 28,8 M€ de dotations et participations ;
  - 0,7 M€ de crédits réels équilibrés en dépenses et neutralisés en analyse financière correspondant à la part régionale de la taxe de séjour.

- 149,0 M€ d'excédent de fonctionnement reporté.

Le résultat de la section de fonctionnement du dernier exercice clos doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé au 31 décembre 2022 s'élève à 149,0 M€. Aucune affectation à la section d'investissement n'ayant été délibérée. En conséquence, le solde de l'excédent cumulé au 31 décembre 2022 de la section de fonctionnement est inscrit au budget supplémentaire pour un montant de 149,0 M€.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions proposées en dépenses dans le présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses		
	Variation BS 2023		
Chapitre fonctionnel	**BS hors restes à réaliser**	**Restes à réaliser de 2022**	**Variation BS totale**
930 - Services généraux	25,7 M€	2,9 M€	28,6 M€
931- Sécurité	-8,2 M€	0,3 M€	-7,9 M€
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	17,6 M€	1,4 M€	19,0 M€
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	20,0 M€	0,7 M€	20,7 M€
934 - Santé et action sociale	8,6 M€	4,1 M€	12,7 M€
9343 - APA	0,5 M€	0,0 M€	0,5 M€
9344 - RSA	2,3 M€	0,2 M€	2,5 M€
935 - Aménagement des territoires et habitat	7,3 M€	2,9 M€	10,2 M€
936 - Action économique	3,4 M€	0,2 M€	3,6 M€
937 - Environnement	12,4 M€	3,3 M€	15,7 M€
938 - Transports	7,3 M€	2,8 M€	10,1 M€
Total crédits ventilés	***96,9 M€***	***18,7 M€***	***115,6 M€***
940 - Impositions directes	5,1 M€	0,0 M€	5,1 M€
941 - Autres impôts et taxes	16,7 M€	0,0 M€	16,7 M€
942 - Dotations et participations	-0,2 M€	0,0 M€	-0,2 M€
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,5 M€		0,5 M€
Total crédits non ventilés	***22,1 M€***	***0,0 M€***	***22,1 M€***
Total crédits réels	**119,0 M€**	**18,7 M€**	**137,7 M€**
953 - Virement à la section d'investissement	67,4 M€	0,0 M€	67,4 M€
Total crédits d'ordre	**67,4 M€**	**0,0 M€**	**67,4 M€**
TOTAL	**186,4 M€**	**18,7 M€**	**205,1 M€**

En dépenses, l'inscription de 205,1 M€ inclut :

- 137,0 M€ de crédits réels (hors opérations neutralisées) décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 0,7 M€ de crédits réels équilibrés en recettes et neutralisés en analyse financière correspondant à la part régionale de la taxe de séjour ;
- la hausse de l'autofinancement volontaire (67,4 M€).

Direction des finances et des achats
Sous-direction du budget
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2023

2023 DFA 26

PROJET DE DELIBERATION

2023 DFA 26 1ère

sur la section d'investissement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2022 DFA 54 1ère adoptée lors du Conseil de Paris des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2023 ;

Vu la délibération 2023 DFA 8 des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 arrêtant la décision modificative n°1 ;

Vu les délibérations 2023 DFA 22 des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2022 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2023 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1ère commission ;

D É L I B È R E

Article 1er : Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023 est arrêté comme suit :

- à la somme de **270 374 087,00 M€** en dépenses pour ce qui concerne les autorisations de programme, soit un total net post budget supplémentaire de **7 089 907 534,88 €**, selon l'état annexé (récapitulatif général des autorisations de programme) ;
- à la somme de **218 307 394,21 €** en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, ce qui porte les crédits votés à 2 709 041 806,21 €.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 4 : Le montant de l'autorisation d'emprunt est inchangé et demeure à **596 840 482,00 €.**

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Fonction	Libellé	Stock brut au 31/12/2022 (a)	CA 2022		Stock net au 31/12/2022 réporté en 2023 (d=a-b-c)	BP 2023 (e)	DM1 2023 (f)	Stock brut 2023 avant BS (g=d+e+f)	Liquidé au 16/06/2023 (h)	Stock net avant BS au 13/06/2023 (i=g-h)	BS 2023 (j)	Stock net après BS (k=i+j)
			Mandaté après régularisation (b)	Solde des AP terminées (c)								
0	Services généraux	1 109 515 318,15	224 064 984,68	150 751 795,13	734 698 538,34	380 968 685,00	- 59 751 629,15	1 055 915 594,19	62 908 150,45	993 007 443,74	84 261 000,00	1 077 268 443,74
1	Sécurité	43 316 212,17	24 597 729,76	728 813,06	17 989 669,35	28 301 664,00	- 1 243 963,97	45 047 369,38	14 647 454,52	30 399 914,86	3 180 000,00	33 579 914,86
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	505 956 726,59	113 231 093,32	4 484 184,49	388 241 448,78	105 880 221,00	- 15 757 077,30	478 364 592,48	29 506 408,92	448 858 183,56	15 025 640,00	463 883 823,56
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	822 049 504,41	222 096 151,62	6 586 275,05	593 367 077,74	156 776 319,00	14 076 272,77	764 219 669,51	80 996 919,43	683 222 750,08	57 145 065,00	740 367 815,08
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	299 098 722,23	48 556 786,71	9 358 324,62	241 183 610,90	64 148 100,00	- 5 652 221,56	299 679 489,34	15 391 835,13	284 287 654,21	16 565 400,00	300 853 054,21
5	Aménagement des territoires et habitat	3 825 960 891,74	717 641 209,73	24 604 251,66	3 083 715 430,35	848 961 134,00	- 317 146 062,38	3 615 530 501,97	263 569 765,68	3 351 960 736,29	35 576 982,00	3 387 537 718,29
6	Action économique	168 064 263,45	18 640 348,82	676 879,46	148 747 035,17	49 854 000,00	- 4 021 956,02	194 579 079,15	1 659 674,56	192 919 404,59	1 830 000,00	194 749 404,59
7	Environnement	185 845 275,58	47 361 111,96	3 699 424,65	134 784 738,97	127 003 000,00	- 318 584,64	261 469 154,33	17 903 144,66	243 566 009,67	11 500 000,00	255 066 009,67
8	Transports	848 298 031,16	258 187 226,91	3 867 817,13	586 242 987,12	79 699 667,00	32 373 670,33	698 316 324,45	107 004 973,57	591 311 350,88	45 290 000,00	636 601 350,88
TOTAL GENERAL		**7 808 104 945,48**	**1 674 376 643,51**	**204 757 765,25**	**5 928 970 536,72**	**1 841 592 790,00**	**- 357 441 551,92**	**7 413 121 774,80**	**593 588 326,92**	**6 819 533 447,88**	**270 374 087,00**	**7 089 907 534,88**

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**1 678 332 163,00**	**32 518 664,54**	**211 934 087,00**	**145 788 000,00**	**0,00**	**145 788 000,00**	**0,00**	**178 306 664,54**
900	Services généraux	143 944 799,00	10 834 742,38	25 821 000,00	9 983 000,00	0,00	9 983 000,00	0,00	20 817 742,38
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	30 371 664,00	1 030 076,26	3 180 000,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	0,00	2 630 076,26
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	88 080 900,00	3 133 811,88	15 025 640,00	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00	0,00	14 133 811,88
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	260 798 100,00	6 493 494,96	57 145 065,00	7 115 000,00	0,00	7 115 000,00	0,00	13 608 494,96
904	Santé et action sociale (hors RSA)	62 330 000,00	985 003,18	16 565 400,00	10 470 000,00	0,00	10 470 000,00	0,00	11 455 003,18
904-4	RSA	400 000,00	27 267,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 267,65
905	Aménagement des territoires et habitat	749 573 500,00	6 482 364,50	35 576 982,00	70 620 000,00	0,00	70 620 000,00	0,00	77 102 364,50
906	Action économique	38 418 400,00	461 097,80	1 830 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	461 097,80
907	Environnement	96 247 100,00	2 181 411,72	11 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 181 411,72
908	Transports	208 167 700,00	889 394,21	45 290 000,00	35 000 000,00	0,00	35 000 000,00	0,00	35 889 394,21
909	Fonction en réserve								
92	**Opérations non ventilées**	**812 402 249,00**	**660 729,67**		**39 340 000,00**	**0,00**		**0,00**	**40 000 729,67**
921	Taxes non affectées	400 000,00	0,00		4 740 000,00	0,00		0,00	4 740 000,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		100 000,00	0,00		0,00	100 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	472 969 737,00	660 729,67		4 500 000,00	0,00		0,00	5 160 729,67
925	*Opérations patrimoniales*	*283 400 000,00*			*30 000 000,00*	*0,00*		*0,00*	*30 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*55 632 512,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**0,00**					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**2 490 734 412,00**	**33 179 394,21**	**270 374 087,00**	**185 128 000,00**	**0,00**	**185 128 000,00**	**0,00**	**218 307 394,21**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**0,00**
TOTAL	**218 307 394,21**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**175 966 300,00**	**0,00**	**72 504 521,07**	**0,00**	**72 504 521,07**
900	Services généraux	848 500,00	0,00	64 521,07	0,00	64 521,07
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	7 451 600,00	0,00	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	58 663 300,00	0,00	19 200 000,00	0,00	19 200 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	7 770 900,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	79 119 000,00	0,00	4 240 000,00	0,00	4 240 000,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	3 913 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	17 000 000,00	0,00	37 000 000,00	0,00	37 000 000,00
909	Fonction en réserve					
92	**Opérations non ventilées**	**1 768 975 263,00**	**0,00**	**33 300 000,00**	**0,00**	**33 300 000,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	100 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	835 196 482,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*283 400 000,00*		*30 000 000,00*	*0,00*	*30 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections (4)*	*550 378 781,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**545 792 849,00**	**0,00**	**67 354 085,96**	**0,00**	**67 354 085,96**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*384 592 849,00*		*67 354 085,96*	*0,00*	*67 354 085,96*
954	Produit des cessions d'immobilisations	161 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**2 490 734 412,00**	**0,00**	**173 158 607,03**	**0,00**	**173 158 607,03**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	45 148 787,18
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	0,00
TOTAL	218 307 394,21

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	**636 637 536,00**	**0,00**	**31 971 664,00**	**99 080 900,00**	**267 913 100,00**	**72 800 000,00**	**400 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	324 246 337,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 003 515,00	0,00	33 000,00	23 915 490,20	32 263 175,00	5 619 350,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées	30 890 000,00	0,00	20 577 664,00	7 845 000,00	36 010 500,00	14 027 100,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 192 500,00	0,00	4 356 000,00	2 775 409,41	6 524 150,00	3 406 644,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	100 841 784,00	0,00	6 305 000,00	64 420 000,39	191 515 275,00	49 746 906,00	360 000,00
26	Participations et créances rattachées	34 375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	118 848 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	700 000,00	125 000,00	1 600 000,00	0,00	0,00
	RECETTES	**1 100 609 503,07**	**0,00**	**1 200 000,00**	**15 451 600,00**	**77 863 300,00**	**11 770 900,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	161 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	103 300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 555 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	913 021,07	0,00	0,00	15 326 600,00	74 708 300,00	11 770 900,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	809 395 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS (projet de budget) - 2023

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 801 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	1 200 000,00	125 000,00	1 600 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**820 193 500,00**	**38 418 400,00**	**96 247 100,00**	**243 167 700,00**		**2 306 829 900,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		5 240 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	400 000,00	0,00	0,00		400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		324 246 337,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 381 554,00	736 500,00	3 087 300,00	5 316 100,00		96 395 984,20
204	Subventions d'équipement versées	225 144 900,00	16 689 400,00	5 315 000,00	101 425 500,00		457 925 064,00
21	Immobilisations corporelles	434 566 874,00	12 839 857,00	4 522 400,00	1 600 000,00		482 783 834,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	144 850 172,00	7 752 643,00	83 322 400,00	131 326 100,00		780 440 280,39
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		34 375 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		118 848 400,00
45	Opérations pour compte de tiers	250 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00		6 175 000,00
RECETTES		**83 359 000,00**	**0,00**	**3 913 000,00**	**54 000 000,00**		**1 348 167 303,07**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		161 200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		104 855 000,00
13	Subventions d'investissement	83 359 000,00	0,00	3 913 000,00	49 000 000,00		238 990 821,07
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		809 395 082,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		25 801 400,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00		7 925 000,00

PROJET DE DELIBERATION

2023 DFA 26 2ème

sur la section de fonctionnement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2022 DFA 54-2 des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2023 ;

Vu les délibérations 2023 DFA 22 des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2022 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2023 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1ère commission ;

DELIBERE :

Article 1er : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023 est arrêté comme suit :

- **Dépenses .....205 079 069,84 €**
- **Recettes.....205 079 069,84 €**

conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonction annexées à la présente délibération, ce qui porte le montant des crédits votés à 9 886 959 044,84 € en dépenses et en recettes.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**6 869 849 440,00**	**18 691 968,88**	**0,00**	**96 939 994,00**	**0,00**	**0,00**	**96 939 994,00**	**115 631 962,88**
930	Services généraux	823 598 218,00	2 913 329,66	0,00	25 690 074,00	0,00	0,00	25 690 074,00	28 603 403,66
930-5	Gestion des fonds européens	438 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	444 870 790,00	254 409,53	0,00	-8 200 000,00	0,00	0,00	-8 200 000,00	-7 945 590,47
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	772 342 798,00	1 391 427,31	0,00	17 610 000,00	0,00	0,00	17 610 000,00	19 001 427,31
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	603 008 354,00	742 216,11	0,00	20 575 000,00	0,00	0,00	20 575 000,00	21 317 216,11
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 859 421 522,00	4 051 104,15	0,00	8 630 000,00	0,00	0,00	8 630 000,00	12 681 104,15
934-3	APA	134 239 508,00	40 965,90	0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	540 965,90
934-4	RSA / Régularisations de RMI	471 018 803,00	167 374,97	0,00	2 320 000,00	0,00	0,00	2 320 000,00	2 487 374,97
935	Aménagement des territoires et habitat	273 448 307,00	2 870 310,10	0,00	7 283 103,00	0,00	0,00	7 283 103,00	10 153 413,10
936	Action économique	59 412 888,00	195 634,39	0,00	3 431 817,00	0,00	0,00	3 431 817,00	3 627 451,39
937	Environnement	758 592 343,00	3 258 109,47	0,00	12 400 000,00	0,00	0,00	12 400 000,00	15 658 109,47
938	Transports	669 457 009,00	2 807 087,29	0,00	6 700 000,00	0,00	0,00	6 700 000,00	9 507 087,29
939	Fonction en réserve								
94	**Services communs non ventilés**	**2 427 437 686,00**	**0,00**		**22 093 021,00**	**0,00**		**22 093 021,00**	**22 093 021,00**
940	Impositions directes	1 366 396 762,00	0,00		5 146 674,00	0,00		5 146 674,00	5 146 674,00
941	Autres impôts et taxes	275 371 173,00	0,00		16 660 000,00	0,00		16 660 000,00	16 660 000,00
942	Dotations et participations	54 295 747,00	0,00		-213 653,00	0,00		-213 653,00	-213 653,00
943	Opérations financières	177 886 636,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	3 108 587,00	0,00		500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (5)*	*550 378 781,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**384 592 849,00**		**0,00**	**67 354 085,96**	**0,00**		**67 354 085,96**	**67 354 085,96**

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS (projet de budget) - 2023

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*384 592 849,00*			*67 354 085,96*	*0,00*		*67 354 085,96*	*67 354 085,96*
TOTAL des groupes fonctionnels		9 681 879 975,00	18 691 968,88	0,00	186 387 100,96	0,00	0,00	186 387 100,96	205 079 069,84

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00
TOTAL	205 079 069,84

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET — III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**2 545 614 746,00**	**0,00**	**8 923 817,00**	**0,00**	**8 923 817,00**
930	Services généraux	201 470 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	1 282 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	76 630 557,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	96 234 408,00	0,00	210 000,00	0,00	210 000,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	371 698 238,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	22 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	263 590 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	78 717 034,00	0,00	1 932 000,00	0,00	1 932 000,00
936	Action économique	182 393 096,00	0,00	681 817,00	0,00	681 817,00
937	Environnement	756 182 998,00	0,00	6 100 000,00	0,00	6 100 000,00
938	Transports	492 615 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**7 136 265 229,00**	**0,00**	**47 124 211,00**	**0,00**	**47 124 211,00**
940	Impositions directes	4 374 220 483,00	0,00	-508 041 492,00	0,00	-508 041 492,00
941	Autres impôts et taxes	2 607 626 023,00	0,00	526 377 525,00	0,00	526 377 525,00
942	Dotations et participations	69 963 541,00	0,00	28 788 178,00	0,00	28 788 178,00
943	Opérations financières	28 822 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*55 632 512,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**9 681 879 975,00**	**0,00**	**56 048 028,00**	**0,00**	**56 048 028,00**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	**149 031 041,84**
TOTAL	**205 079 069,84**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**2 748 440 218,00**	**438 900,00**	**436 670 790,00**	**789 952 798,00**	**623 583 354,00**	**1 868 051 522,00**	**134 739 508,00**
011	Charges à caractère général	180 895 177,00	254,00	15 699 869,00	44 608 212,00	89 922 588,00	85 296 681,00	460 813,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	416 032 950,00	438 646,00	172 464 892,00	536 757 798,00	341 909 181,00	549 544 210,00	4 278 695,00
014	Atténuations de produits	1 878 985 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	78 031 758,00	0,00	248 464 281,00	208 586 788,00	191 751 585,00	1 233 210 631,00	130 000 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	3 608 587,00	0,00	41 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	177 886 636,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**7 329 226 943,00**	**2 500 000,00**	**1 282 500,00**	**76 630 557,00**	**96 444 408,00**	**371 698 238,00**	**22 300 000,00**
013	Atténuations de charges	4 273 684,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	18 507 776,00	0,00	0,00	11 008 356,00	47 794 453,00	86 100 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 765 497 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 243 876 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	95 490 101,00	2 500 000,00	1 262 500,00	49 142 090,00	7 033 136,00	237 342 238,00	18 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	171 758 643,00	0,00	20 000,00	16 480 111,00	41 616 819,00	48 256 000,00	4 300 000,00
76	Produits financiers	28 822 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**473 338 803,00**	**280 731 410,00**	**62 844 705,00**	**770 992 343,00**	**676 157 009,00**		**8 865 941 360,00**
011	Charges à caractère général	14 199 832,00	80 031 776,00	9 453 672,00	273 493 153,00	99 964 892,00		894 026 919,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 335 835,00	176 051 494,00	12 644 698,00	356 018 340,00	77 476 184,00		2 658 952 923,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	13 636 363,00	0,00	0,00		1 892 621 473,00
65	Autres charges de gestion courante	443 803 136,00	24 648 140,00	27 109 972,00	141 480 850,00	498 415 933,00		3 225 503 074,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 650 335,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		177 886 636,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00		13 300 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**263 590 010,00**	**80 649 034,00**	**183 074 913,00**	**762 282 998,00**	**492 615 890,00**		**9 682 295 491,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	78 200,00	0,00		4 351 884,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	4 607 719,00	55 845 930,00	34 588 934,00	436 802 214,00		695 255 382,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 765 497 289,00
731	Fiscalité locale	246 590 010,00	1 666 667,00	113 636 363,00	644 889 706,00	0,00		5 250 659 526,00
74	Dotations et participations	11 500 000,00	2 742 000,00	400 000,00	1 772 000,00	6 587 482,00		433 771 547,00
75	Autres produits de gestion courante	5 500 000,00	71 632 648,00	13 192 620,00	80 954 158,00	49 226 194,00		502 937 193,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		28 822 670,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
Nombre de membres présents.....
Nombre de suffrages exprimés.....
VOTES : Pour.....
Contre .....
Abstentions .....

Date de convocation :

Présenté par la Maire,

A Paris, le

Délibéré par le Conseil de Paris

A Paris, le

Les membres du Conseil de Paris

Certifié exécutoire par la Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture,
le et de la publication le

A Paris, le